

Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de la section intitulée « Bachelier : agronome en gestion des productions animales et végétales » (code 101000S33D6) classée dans le domaine des sciences agronomiques et ingénierie biologique de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court

A.M. 05-02-2025

M.B. 17-03-2025

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les articles 47, 75 et 137 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale, l'article 1^{er} ;

Vu l'avis favorable de la Chambre des Hautes Ecoles et de l'Enseignement supérieur de Promotion sociale de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur du 30 mai 2024 ;

Vu l'avis conforme du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 18 décembre 2024,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de la section intitulée « Bachelier : agronome en gestion des productions animales et végétales » (code 101000S33D6) ainsi que les dossiers de référence des unités d'enseignement constitutives de cette section sont approuvés.

Cette section est classée dans le domaine des sciences agronomiques et ingénierie biologique de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court.

Dix-neuf unités d'enseignement constitutives de la section sont classées dans le domaine des sciences agronomiques et ingénierie biologique de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court, trois unités d'enseignement sont classées dans le domaine des sciences de l'ingénieur et technologie de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court et une unité d'enseignement est classée dans le domaine des sciences économiques et de gestion de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court.

Article 2. - Le titre prévu par le dossier pédagogique de la section « Bachelier : agronome en gestion des productions animales et végétales » (code 101000S33D6) est le Diplôme de « Bachelier : agronome en gestion des productions animales et végétales ».

Article 3. - La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1^{er} janvier 2027.

La section visée par le présent arrêté remplace la section de « Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion agricoles » (code 10100S33D5).

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Bruxelles, le 05 février 2025.

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement
de Promotion sociale,

V. GLATIGNY